

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 10 juillet 2023

Délibération n° CP-2023-2457

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fondation pour la médiation industrielle ILYSE (industrie Lyon Saint-Etienne) - Versement de la contribution financière de la Métropole de Lyon pour l'année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Hélène Duvivier Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Présents : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

Commission permanente du 10 juillet 2023**Délibération n° CP-2023-2457**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fondation pour la médiation industrielle ILYSE (industrie Lyon Saint-Etienne) - Versement de la contribution financière de la Métropole de Lyon pour l'année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Les 2 dernières années ont mis en lumière, aux yeux de la population, l'importance d'une industrie indépendante, localisée sur le territoire, en particulier sur le plan des biens de 1^{ère} nécessité. Pour autant, l'industrie continue de souffrir d'une image peu attractive et peine à recruter. L'ambition est donc d'aller vers une industrie plus inclusive et reconnectée à son territoire.

En ce sens, les actions de médiation industrielle ont pour objet de recréer des liens entre les industries, les habitants et leurs territoires, en faisant redécouvrir l'industrie. Il s'agit, notamment, de développer une culture industrielle commune, valoriser les métiers industriels et, ce faisant, développer et adapter les compétences au regard des défis à venir.

Les publics cibles de la médiation industrielle sont la jeunesse et les jeunes en scolarité (en particulier les collégiens de 3^{ème} en phase d'orientation, et leurs enseignants), les demandeurs d'emploi ou personnes en insertion (personnes et accompagnateurs) et les habitants (parents, voisins, concitoyens).

La Fondation ILYSE est l'une des actions phare du programme "Lyon-Saint-Etienne, l'industrie intégrée et reconnectée à son territoire et à ses habitants", labellisé en septembre 2019 et cofinancé par l'État suite à sa sélection lors de l'appel à projets du programme d'investissements d'avenir (PIA) 3 Territoire d'innovation de grande ambition (TIGA).

Par délibération du Conseil n° 2020-4177 du 29 janvier 2020, la Métropole a approuvé le cadre de la contractualisation pour ce programme, avec une convention de subvention entre la Métropole, qui coordonne l'ensemble, et la Banque des territoires, opérateur de l'État pour TIGA. Un accord de *consortium* a également été signé entre la Métropole et ses partenaires, dont Saint-Etienne Métropole.

La Fondation pour la médiation industrielle fait partie des actions subventionnées par le PIA, à hauteur de 50 %, et pour un montant maximum de 963 468 € sur 5 ans. Les autres financements sont apportés par la Métropole, Saint-Etienne Métropole et l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Lyon-France et Loire. Ainsi, au total, 1 926 935 € devront avoir été apportés à la Fondation pour soutenir sa mise en œuvre opérationnelle (logistique, méthodologique et financière) de ses actions sur 5 ans.

Enfin, par la même délibération du 29 janvier 2020, la Métropole a également approuvé la participation de la Métropole en tant que membre fondateur de la Fondation pour la médiation industrielle.

Le 26 mai 2020, la Métropole, Saint-Etienne Métropole, l'Université de Lyon, la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, l'UIMM Lyon France et la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) ont conclu une convention portant création de la Fondation pour la médiation industrielle, dénommée en 2021 Fondation ILYSE. Celle-ci a pour objet de fédérer les acteurs du territoire dans une structure commune et collaborative en capacité de piloter et déployer des actions de médiation industrielle à l'échelle territoriale autour de 2 objectifs stratégiques :

- renforcer l'attractivité des métiers industriels et la formation,
- retisser le lien entre industrie, territoire et habitants.

II - Compte-rendu des actions réalisées en 2020-2022

La période 2020-2021 a été mise à profit pour mettre en place le fonctionnement de la Fondation, ses organes de gouvernance, définir ses besoins fonctionnels matériels et procéder au recrutement de sa direction, de manière ouverte et transparente.

Son comité stratégique et son Président (le Vice-Président de Saint-Etienne Métropole en charge de la culture, du design et du numérique, adjoint au Maire de Saint-Etienne et Président de la Cité du design) ont parallèlement élaboré un plan d'actions sur le court et moyen terme. Un nouveau nom a été proposé pour la Fondation : Fondation ILYSE - Industrie Lyon-Saint-Etienne et cette dernière a été lancée officiellement en septembre 2021 lors du salon Global industrie.

Le 1^{er} appel à projets de la Fondation a été lancé en novembre 2021, sur le thème l'industrie pour les 11-16 ans, tout un monde à (re-)découvrir. Les 5 lauréats suivants ont bénéficié d'une dotation de 322 000 € (intervention de 40 %, en moyenne 60 000 € sur 2 ans) :

- la Fondation CGénial : programme ingénieurs et techniciens dans les classes et poursuite avec le concours CGénial,
- Emploi Loire observatoire qui propose des parcours immersifs vers les métiers de l'industrie en commençant par des *escape game* industriels,
- *Silk me back* : faire redécouvrir les métiers de l'industrie textile grâce à sa Caravane soyeuse, cabinet de curiosités textiles,
- Télémaque : programme de mentorat au long cours avec mentors industriels,
- Entreprendre pour apprendre : mini-entreprises industrielles.

Le 2^{ème} appel à projets a été publié en 2022, lancé sur le thème des nouvelles vocations professionnelles : en quoi les activités productives locales font-elles sens aujourd'hui ? Un seul projet a été retenu : Déclic industrie, porté par SIRAC, acteur rhodanien, et le club Gier entreprises, acteur de la Vallée du Gier. Le dispositif vise à créer une communauté d'ambassadeurs de l'industrie, fédérés autour d'une vision partagée des atouts de l'industrie locale. Le dispositif prévoit d'animer 2 parcours immersifs, l'un à destination des acteurs industriels, l'autre dédié aux prescripteurs à la reconversion, chacun ayant pour objectif de confronter les uns aux réalités de terrain des autres. Déclic industrie cible près de 800 prescripteurs, plus de 500 industriels, sur la base d'un budget de 350 000 € dont 149 000 € financés *via* la Fondation ILYSE.

Par ailleurs, la Fondation ILYSE a organisé ou participé à plusieurs événements en 2022 :

- la semaine de l'industrie, en novembre 2022, où une micro-entreprise industrielle a été organisée par Entreprendre pour apprendre au sein de la Ruche industrielle sur le site USIN à Vénissieux et une visite de l'entreprise Symbio a été organisée pour 60 collégiens, issus de 2 collèges,
- le *Meet'up and Match* d'ILYSE à l'UIMM Loire - Cité des entreprises à Saint-Etienne, permettant aux porteurs de projets lauréats du 1^{er} appel à projets de créer des synergies et d'amorcer des partenariats concrets avec des entreprises industrielles et les acteurs académiques du territoire.

III - Enjeux, plan d'actions 2023 et budget prévisionnel

Les enjeux pour la Fondation ILYSE en 2023 sont les suivants :

- être identifiée sur le territoire pour embarquer plus d'acteurs par la consolidation de son offre, en affirmant sa différenciation, en étant présent dans les différents réseaux, en renouvelant sa présidence avec un dirigeant qui pourra incarner les enjeux de la médiation auprès des acteurs privés,
- mieux mailler son action avec les autres dispositifs/structures/outils de la médiation industrielle, au profit d'une offre de services plus robuste et moins éparpillée.

- stabiliser son modèle économique en trouvant des sources de financement pérennes et en constituant une communauté active de mécènes. La fondation ILYSE compte déjà 2 mécènes (Mersen France et HEF).

- stabiliser l'équipe en s'appuyant sur une ressource marketing et communication pérenne.

La mise en œuvre du plan d'actions 2023 se décline en 3 volets :

- poursuivre la mise en visibilité des actions de la Fondation : cartographie des projets et acteurs de la médiation industrielle, élargir la gouvernance, promouvoir la Fondation au fil de l'eau, poursuivre la promotion par les outils de communication dédié (plateforme web, lettres d'information, etc.), et organiser un événement signature,

- financer les projets : poursuivre l'animation des lauréats des appels à projets, lancer le 3^{ème} appel à projets sur le thème de l'industrie en culture : savoir-faire d'hier et d'aujourd'hui pour mieux produire demain. Ce 3^{ème} appel à projets vise à (re)créer les conditions d'une culture industrielle partagée sur nos territoires en mettant en perspective notre héritage industriel avec les activités productives locales d'aujourd'hui et leurs transformations attendues pour demain. Cet appel à projets a été publié en février 2023. La clôture des candidatures est fixée en septembre prochain. Le jury final de sélection se réunira en octobre.

- élargir les sources de financement au-delà des contributions financières des membres fondateurs en allant chercher des mécènes. Deux mécènes ont déjà répondu à l'appel (Mersen France SB et HEF).

Budget prévisionnel de la fondation pour 2023 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
coordination de la Fondation	95 000	État (PIA/TIGA)	199 000
déploiement d'actions sur la médiation industrielle	404 000	Métropole	75 000
		Saint-Etienne Métropole	50 000
		UIMM Lyon Rhône	40 000
		UIMM Loire	33 000
		mécénat Mersen	5 000
		mécénat HEF	34 000
		produits constatés d'avance	63 000
Total TTC	499 000	Total TTC	499 000

Selon les termes de la convention du 26 mai 2020 portant création de la Fondation pour la médiation industrielle, celle-ci est créée sous l'égide de la FPUL, dite fondation abritante. La FPUL a changé d'appellation en 2022, pour devenir la Fondation innovation et transitions (FIT). Elle est régie, désormais, par les statuts modifiés, annexés au décret du 20 décembre 2022, publié au Journal officiel de la République française (JORF) du 27 décembre 2022.

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver le versement d'une contribution d'un montant de 75 000 € à la Fondation ILYSE, au titre de 2023, celle-ci étant placée sous l'égide de la Fondation abritante FIT ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement, pour 2023, d'une contribution d'un montant de 75 000 € à la Fondation ILYSE sous l'égide de la fondation abritante FIT.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 75 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P01O5572.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 11 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-308414-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
